

BUDGET PRIMITIF 2023.

Note de présentation brève et synthétique

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation : elle est disponible sur le site internet communal.

1. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2023 a été voté le 3 mars 2023 par le conseil municipal. Il a été bâti sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 27 janvier 2023 et établi avec la volonté de :

- maîtrise des dépenses
- de ne pas augmenter la fiscalité
- poursuivre les projets engagés.

Le budget général de la commune est composé du budget principal et de budgets annexes (eau potable, assainissement, cinéma, portage de repas, lotissement des coteaux de La Sauldre)

2. BUDGET PRINCIPAL

2.1 - Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 580 000 €

RECETTES

Le produit des services est prévu à hauteur de 318 050 €. Ce produit est constitué principalement de la cantine et l'APS (113 000 €), des refacturations entre budgets (109 500 €) et des redevances et recettes d'utilisation du domaine pour 49 500 €.

Les dotations et participations sont prévues à hauteur de 1 458 680 € (dotations 2022 montant définitif non connu à ce jour)

Elles sont composées principalement de :

- La dotation globale de fonctionnement qui devrait s'établir à 589 000 €
- La dotation de solidarité rurale : 600 000 €
- La dotation nationale de péréquation : 88 5000 €
- Des allocations compensatrices versées par l'état pour 50 000 €
- Du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (voirie, bâtiments publics) pour 5 100€
-

Les autres produits de gestion courantes sont en grande partie les revenus des immeubles (50 000 €). Il s'agit principalement des loyers des logements communaux.

Les impôts et taxes s'élèveront à 2 702 941 €, (montant définitif non connu à ce jour)

Ce poste est composé :

- Du produit des taxes 1 898 529 €
 - Des attributions de compensation 512 812 € (diminution suite transfert SDIS)
- De l'allocation de compensation versée par l'intercommunalité et correspondant au produit économique transféré, déduction faite des transferts de charge pour un montant estimé à 90 000 €
- De la taxe sur la consommation finale d'électricité estimée à 100 000 €
- De la taxe additionnelle sur les droits de mutation qui devrait s'établir à 100 000 €

Les Atténuations de charges pour un montant de 105 500 € comprennent les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux situations d'indisponibilité physiques.

(chiffres arrondis)

CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
013 - Atténuation de charges	57 200 €	105 500€
70 - Produits des services	475 889 €	318 050€
73 - Impôts et taxes	2 701 400 €	2 702 941€
74 - Dotations et participations	1 482 077 €	1 458 680€
75 - Autres produits de gestion courante	77 100 €	80 800€
76 - Produits financiers	0 €	0 €
77 - Produits exceptionnels	1 500 €	500 €
78 – Reprise amort. Dépréciations	0 €	4 700 €
042 - Opérations d'ordre	96 500 €	50 000€
002 – Résultat d'exploitation reporté	1 048 334€	858 829€
TOTAL	5 940 000 €	5 580 000€

DEPENSES

(chiffres arrondis)

CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
011 - Charges à caractère général	1 274 376 €	1 515 857 €
012 - Charges de personnel	2 529 000 €	2 353 490 €
014 - Atténuation de produits	1 000 €	2 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	411 734 €	323 587 €
66 - Charges financières	90 000 €	96 200 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000 €	1 000 €
68 – Dotations aux provisions	6 820 €	6 100 €
023 - Virement à l'investissement	1 244 570 €	931 766 €
042 - Opérations d'ordre+ provisions	381 500 €	350 000 €
TOTAL	5 940 000 €	5 580 000 €

Les charges à caractère général sont prévues à hauteur de 1 515 857 € (+ 241 481 € par rapport au budget précédent). Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eaux, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôt et taxes, primes assurances, contrats de maintenance, locations de véhicules, entretien des biens mobiliers et des véhicules, livres de bibliothèques, fournitures scolaires... La volonté est de maîtriser ces charges de fonctionnement courant.

Les charges de personnel s'établissent à 2 353 490 €, en diminution de 6.9% par rapport au budget 2022. Les éléments clés de ce chapitre afin de maîtriser ce budget sont :

- Le remplacement au cas par cas des départs à la retraite et agents absents en longue durée.
- La maîtrise indispensable du budget du Centre Municipal de Santé, fermeture du centre prévu au 30/04/2023

Les atténuations de produits sont constituées du reversement de produits. La taxe de séjour perçue est reversée en totalité à la CdC Val de Cher Controis (camping et aire de camping-car). L'estimation est de 2 000 €.

Les charges de gestion courante s'élèvent à 323 587 € (en diminution de 88 147€ par rapport au BP 2022) et prévoit la participation (subvention d'équilibre) aux budgets annexes s'élève à 323 547 € composée en partie comme suit

- 24 777 € au budget annexe CCAS
- 60 000 € au budget annexe du cinéma
- 6 280 € au budget annexe portage de repas
- Le versement des indemnités aux élus pour 139 700 € (charges comprises)
- Les subventions aux associations et autres personnes privées pour 56 750 €.

Les charges financières sont prévues à hauteur de 96 200 €. Ce poste comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette. Un nouvel emprunt de 1 700 00 € est prévu.

Au 31/12/2022 la dette du budget principal s'établi à 3 505 761.50 € et à 4 180 379.30 € avec les budgets annexes.

Virement à l'investissement : 931 766 € sont dégagés pour financer les opérations d'investissement.

2.2 Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 5 100 000 €

RECETTES

(Chiffres arrondis)

CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
13 - Subventions	361 801 €	399 838 €
16 - Emprunts	1 524 530 €	1 732 000 €
10 - FCTVA, taxe d'aménagement	185 099 €	373 559 €
165 – Dépôts et cautionnement	4 500 €	3 000 €
024 - Produits de cession	30 000 €	87 000 €
021 – Virement section fonctionnement	1 244 570 €	931 766 €
040 - Dotations aux amortissements	381 500 €	350 000 €
041 - Opérations patrimoniales	213 000 €	230 000 €
1068 – Excédent de fonctionnement	0 €	902 837 €
TOTAL	3 945 000 €	5 100 000 €

Elles sont constituées

- de la dotation aux amortissements: 350 000 €
- du FCTVA: 348 915 €
- de la Taxe d'aménagement: 20 000 €
- du virement de la section de fonctionnement: 931 766 €
- du nouvel emprunt : 1 700 000€

DEPENSES

(Chiffres arrondis)

CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
20 - Immobilisations incorporelles	58 863 €	33 500 €
204 - Subventions d'équipement	71 416 €	66 416 €
21 - Immobilisations corporelles	208 736 €	521 084 €
23 - Immobilisations en cours	129 053 €	436 080 €
Opération d'équipement (y compris RAR)	2 246 417 €	2 068 184 €
10 - Dotations réserves	0 €	9 000 €
13 – Subvention investissement	0 €	0 €
16 - Emprunts	394 500 €	411 000 €
040 - Opération d'ordre	96 500 €	50 000 €
041 - Opérations patrimoniales	213 000 €	230 000 €
001 – Solde d'exécution reporté	526 515 €	1 274 736 €
TOTAL	3 945 000 €	5 100 000 €

Les principaux équipements sont :

Bâtiments communaux : 132 200 €

Voirie : 2 185 200 € dont l'opération travaux de voirie BOURGEAU

Eclairage public : 50 000 €

Ecoles / restaurant scolaire : 30 890€

Equipements sportifs : 69 320 €

Service technique : 28 010 €

3. LES BUDGETS ANNEXES

Budget Assainissement

	Recettes en €	Dépenses en €
Budget assainissement		
Fonctionnement	844 000 €	844 000 €
Investissement	857 000 €	857 000 €

Principaux projets : création de réseaux

Budget Eau

	Recettes en €	Dépenses en €
Budget Adduction eau potable (AEP)		
Fonctionnement	484 000 €	484 000 €
Investissement	930 000 €	930 000 €

Principaux projets : renforcement des réseaux

Budget Cinéma

	Recettes en €	Dépenses en €
Budget cinéma		
Fonctionnement	110 000 €	110 000 €
Investissement	49 000 €	49 000 €

Budget Portage de repas

	Recettes en €	Dépenses en €
Budget portage de repas		
Fonctionnement	104 000 €	104 000 €
Investissement	3 642 €	3 642 €

Budget Lotissement

	Recettes en €	Dépenses en €
Budget Lotissement « Les côteaux de la Sauldre »		
Fonctionnement	488 000 €	488 000 €
Investissement	853 794.54 €	853 794.54 €